

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 04  
120062

**MISE EN PLACE DES PROJETS « DEVELOPPEMENT DURABLE » EN TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES ET AU PROGRAMME LEADER**

La commune de Saint-Dié-des-Vosges a voté en 2007 son "programme déodatien de développement durable". Il décline les grandes orientations que la commune souhaite mettre en œuvre pour préserver son environnement et pour apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la ville souhaite développer progressivement des actions de développement durable en direction des Déodatiens. Des actions adaptées au public jeune seront proposées aux élèves déodatiens lors des temps scolaires, péri et extra-scolaires :

- en temps scolaire : projets réalisés en partenariat avec l'équipe enseignante ;
- en temps péri et extra-scolaire : développement d'actions dont les objectifs sont, d'une part, de faire acquérir les gestes éco-responsables aux enfants et, d'autre part, d'aborder différents thèmes autour du développement durable : les économies d'énergie, le tri, la préservation de l'environnement, la réduction des déchets ...

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'Education Nationale et diverses associations et entreprises œuvrant dans le domaine de l'environnement. Cette année développement durable sera également ponctuée de temps forts. Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 42 261,70 €.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Général des Vosges et du programme LEADER pour la réalisation d'actions sur le thème central du développement durable en direction de l'ensemble des Déodatiens,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

(C.Pierret absent au moment du vote)



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

Christian PIERRET

